

# COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du lundi 27 avril 2026

(Session ordinaire)

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents ...18.. - Votants 18 :.....

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sait André d'Apchon dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame WOLTERS Patricia ; Maire

*Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, ROUSSEAU Damien, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoît, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine.*

Président de séance : Patricia WOLTERS

.Secrétaire de séance : Isabelle BONNEL .

#### Ordre du jour

- 0- Adoption du PV du 30 mars 2026
- 1- Compte rendu des délégations au Maire
- 2- Finances communales :
  - a.3-1 Tarifs communaux 2027.
  - b.3-2 Tarifs études surveillées et périscolaire 2026/2027.
  - c.3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2026/2027).
  - d.3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles
- 3- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2026.

- 4- Adoption du Budget Primitif 2026
- 5-Avenant pour le loyer
  - a.de la Maison de santé
  - b.De la MAM
- 6 -Avenant pour les travaux de la cantine
- 7- Vente de concession cimetièrre : quote-part entre le budget communal et le budget CCAS
- 8 -Délégué pour le CNAS
- 9- délégué « Défense »
- 10 -Motion pour le SIEL
- 11 -Questions diverses.

### **La séance s'ouvre à 19h00**

⇒ **Votants : 18**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal en date du 30 mars 2026.

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

### **1-Compte rendu des délégations au Maire**

1-1 Droit de préemption urbain :

-Madame le Maire rend compte de la décision suivante prise en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< ou = à 150 000 €) depuis la séance du 21 mars 2026.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

-Parcelles AA 325 et AA 334, situées 67, route de St Alban la Côte Roannaise d'une superficie de 1 021 m<sup>2</sup>

Parcelles AD 184et AD 191 , situées rue du 08 mai 1945, d'une superficie de 765m<sup>2</sup>

2-1 Achat de matériel pour le service technique :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a procédé à l'achat d'un perforateur avec brise béton pour un montant de 1 159.10 €.

Devis signé :

Entreprise Schubb : Plan d'évacuation et d'intervention cantine pour un montant de 790.98 €  
TTC

ESA Sport : réparation aire de jeux pour un montant de 1 708.80 €

Devis signé pour 15 Photophores (mariage) à effet Zinc pour un montant de 405.00 €

**Madame Coralie PRESLE-GUINET arrivé à 19h17. Le nombre des membres votants passe à 19.**

**2-Finances communales :**

Madame le Maire donne la parole à Mme VALLAS Monique

a. 2-1 Tarifs communaux 2027.

Les différents tarifs communaux sont présentés au conseil municipal.

Il est proposé de ne pas les augmenter.

POUR ..... 19

CONTRE 0.

ABSTENTION : 0

b.3-2 Tarifs études surveillées et périscolaire 2026/2027.

Madame Monique VALLAS rappelle que les études surveillées sont payantes depuis la rentrée scolaire 2023/2024, elle propose que les tarifs restent inchangés pour la rentrée 2026-2027.

POUR 19

CONTRE : 0 .....ABSTENTION : 0.

c.3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2026/2027).

La commune accueillant à l'école publique (maternelle ou élémentaire) des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune, peut, suivant accord librement consenti par les maires des deux communes, demander à la commune de résidence, de participer aux dépenses afférentes.

Pour Saint André d'Apchon une participation est demandée à la commune d'Arcon (n'ayant pas d'école) pour les enfants accueillis.

Pour rappel il avait été décidé depuis la rentrée 2016 une dégressivité à compter du 4<sup>ème</sup> enfant.

Proposition de tarifs pour 2026/2027 : 4 enfants seront concernés

✓ **500 €** pour les 3 premiers enfants et **440 €** à compter du 4<sup>ème</sup> enfant.

→ POUR 19 CONTRE 0

ABSTENTION : 0.....

d.3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- 117 élèves / élémentaire
- 70 élèves / maternelle

*Soit un total de **187 élèves.***

La commune attribue chaque année une somme pour participer au budget de fonctionnement des écoles.

Cette participation est allouée suivant le nombre d'élèves scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2025/2026, la participation de la commune était de **46 €/élève.**

Il est proposé, pour l'année **scolaire 2026/2027** une participation par élève identique à l'année scolaire précédente :

- pour la maternelle 2 800 €
- et pour la primaire 4 680 € soit un montant total de 7 480 €.

→ POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0.

### **3 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2026.**

Madame le Maire donne la parole à Mme VALLAS Monique. Elle rappelle les taux de fiscalité locale de 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.69 % (taux commune 16,39 % + taux département 15.30 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,06 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 9.38 %

***Les bases des TF vont sans doute être revalorisées en 2026 (+0.8 %). Cette augmentation est décidée au niveau de l'Etat et non au niveau de la commune.***

***Par conséquent, je vous propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.***

*La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue à être perçue par les communes.*

*Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux de impôts communaux.*

→ POUR : 19.                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **4 -Adoption du Budget Primitif 2026**

Madame Monique VALLAS rappelle que dans les collectivités territoriales le budget doit être équilibré.

Après étude et discussion, le budget primitif est présenté (cf tableaux annexés).

Section de fonctionnement : Recettes = dépenses = 1 351 288.00 €

Section d'investissement : Recettes = dépenses = 1 065 164.30 €

POUR 19 .                      CONTRE 0.                      ABSTENTION : 0

### **5-Avenant pour le loyer**

a. de la Maison de santé

Madame le Maire rappelle qu'un bail professionnel a été établi entre la collectivité et la maison de santé avec une révision sous indice ILAT. En janvier 2026, le loyer est de 2 653.26 €0.

Celui-ci était révisable chaque année.

Des travaux de réaménagement ont été pris en charge par la MSP.

Il est proposé de ne pas augmenter le loyer afin de compenser les modifications.

Il est proposé de faire une révision tous les 2 ans (soit les années paires)

POUR : 19                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## d- BAIL MAM – MONTANT DU LOYER ET REVISION

*d-1 : AVENANT AU BAIL de la Maison d'Assistante Maternelle (association loi 1901)*

Dans son paragraphe 1 – Désignation

Il est notamment précisé dans le descriptif des locaux entre autres, un espace extérieur fermé devant la maison et derrière la maison

L'espace côté est situé derrière la maison n'étant pas utilisé par le locataire, la MAM, la collectivité a décidé de le reprendre pour un autre usage

Cet espace ayant une surface de 110 m<sup>2</sup>, il conviendra donc de minorer par avenant au bail le montant de la location il sera ramené à 250 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

La révision du loyer se fera comme indiqué dans le bail initial (article V, du bail signé le 01/01/2022)

M Romaric BOUCHER indique qu'il ne participera pas au vote, étant concerné indirectement.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### *d-2 LOYERS – REDUCTION TEMPORAIRE*

La location de l'immeuble est prise en charge par l'association loi 1901, représentée par deux membres.

Ce jour, un des membres s'est retiré de la structure, ayant pour conséquence de laisser les charges fixes afférentes à l'immeuble à la seule assistante maternelle en activité

De ce fait, par courrier en date du 20 Avril 2026 l'assistante maternelle restant en activité, a attiré notre attention sur les difficultés financières pouvant résulter du retrait de l'autre assistante

Elle demande une réduction de loyer et une gratuité pour le mois d'août.

Il est donc proposé au conseil municipal de statuer sur sa demande et de minorer le loyer de 250 € à 125 € pour les mois de mai à août 2026 inclus.

Si toutefois une assistante maternelle arrive avant septembre 2026, la réduction temporaire du loyer sera annulée.

M Romaric BOUCHER indique qu'il ne participera pas au vote, étant concerné indirectement.

POUR : 18.

CONTRE : 0.

ABSTENTION : .....

### **6 : Avenant pour les travaux de la cantine**

Avenant 2 – lot 5 : Electricité

Madame le Maire rappelle que le montant initial du marché public pour le lot 5 était de 16 687.00€ € HT soit 20 024.40 € TTC.

Madame le Maire explique que l'entreprise Sauv'elec a effectué une erreur d'addition d'un montant de 1 022.98 € HT dans le devis.

Il est proposé de faire un avenant pour régulariser la situation.

POUR : 19.

CONTRE : .....

ABSTENTION : 0.....

## **-7- Vente de concession cimetièrre : quote-part entre le budget communal et le budget CCAS**

Madame PREFOL Marie- Christine explique que lors d'une vente d'une concession ou d'une case au colombarium, la somme est reversée de la façon suivante :

- 2/3 sur le BP de la commune
- 1/3 sur le Budget du CCAS

→ POUR : 19.                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **8-Désignation d'un délégué pour le CNAS**

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Aide Sociale) depuis 2017 suite à la dissolution du Comité des Œuvres Sociales lors de l'assemblée générale du personnel du 23 mars 2017.  
Le CNAS permet aux agents actifs et retraités de bénéficier de différentes prestations.

Chaque collectivité adhérente doit désigner :

- 1délégué AGENT (Françoise BARRAUD)
- 1délégué ELU (au sein du Conseil municipal) Mme Marie-Christine PREFOL **est proposée**

⇒ POUR : 19                      CONTRE 0.....                      ABSTENTION : 0...

## **9 – Désignation d'un correspondant défense**

Madame PREFOL Marie Christine rappelle qu'un réseau de correspondants défense dans chaque commune a été mis en place en 2001, en suite de la décision du gouvernement d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la nation et ses forces armées, en prenant appui sur une dimension locale forte au travers des conseillers municipaux en charge des questions de défense.

Comme suite au renouvellement général des conseils municipaux, le ministre de la défense demande à chaque assemblée de bien vouloir désigner un correspondant défense.

**M VACHERON Christian est proposé**

⇒ POUR : 19..                      CONTRE : 0.                      ABSTENTION : 0

## **10.-Motion pour le SIEL**

Madame le Maire donne la parole à M JOANNIN Christian. Il fait part de la demande de motion reçue par Monsieur le Président du SIEL.

Madame le Maire donne lecture de la motion du SIEL et propose de l'adopter.

Le projet de loi vise à confier aux départements la gestion des réseaux de proximité, ce qui pourrait priver les communes de leur rôle dans les réseaux d'énergie. De nombreux acteurs s'inquiètent d'une telle évolution, craignant qu'elle fragilise les structures locales et ralentisse la transition énergétique. L'auteur invite à préserver le modèle actuel et à s'opposer au transfert des compétences.

## **8- Questions diverses.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le conseil communautaire a eu lieu le jeudi 23 avril 2026.

CIID : « Commission intercommunale des Impôts Directs ». Il faut désigner 20 membres

### **TITULAIRES**

Mme BESACIER Danielle	Mme VALLAS Monique
- M. BONNETON Thierry	M. BURNICHON Jean-Claude
- Mme CAGNE Sandrine	M VIAL Philippe
- M. COUTON Didier	M. GILFAUT Jean-Pierre
- M. JOANNIN Christian	Mme MARQUET Chantal
- M. PEYRARD Henri	M. RIGAUDIER Jacques
Mme DELLASAVIA Nadine	M DESBENOIT Thierry
Mme PLASSE Muriel	M BUREL Didier
Mme VAUDIER Florine	M VACHERON Christian
Mme GUINET PRESLE Coralie	M ARNAUD Christian

### **SUPPLEANTS**

M. BARRET André	Mme DEFAIX Christiane
- M. DUIVON Philippe	M LACROIX Cyril
- Mme FELY Marie-Claude	M. LACOMBE Philippe
- M CHATRE Philippe	M BERTRAND Rémy
- M. PUZENAT François	M. RIPOCHE René
- Mme PREFOL Marie Christine	M. ROCHE Jacquit
- Mme PICARD Marie	Mme BONNEL Isabelle
- M BERTRAND Rémy	Mme WOLTERS Patricia
- Mme VACHERON Christine	Mme CHARMETTE Aurélie

Délégué pour l'association Cha'pitre : fourrière pour les chats /  
...M Rémy BERTRAND

Listing des adresses pour diffusion (Florine)  
Réponse Florine VAUDIER droit à l'image  
Première réunion le 04 juin 2026 pour « la fleur »

#### **Groupe travail :**

##### **Bibliothèque :**

Mmes et Mrs Christian VACHERON – Rémy BERTRAND – Damien ROUSSEAU- Isabelle BONNEL – Christian ARNAUD, Christine VACHERON et Monique VALLAS

##### **Subventions communales pour les associations**

Mmes et Mrs Patricia WOLTERS – Monique VALLAS – Benoit PREFOL – Christian ARNAUD – Coralie PRESLE GUINET- Cyril LACROIX .

##### **Gîte :**

Mmes et Mr Monique VALLAS – Aurelie CHARMETTE – Marie-Christine PREFOL- Marie PICARD – Coralie PRESLE GUINET et Philippe CHATRE

##### **Tarifs locations salles :**

Mmes et Mrs Philippe CHATRE, Christian JOANNIN, Christian VACHERON, Cyril LACROIX, Patricia WOLTERS, Monique VALLAS

Visite des bâtiments communaux le 02 mai 2026 à 9h30.

Un Compte-rendu des bureaux municipaux vous sera envoyé :  
à mi-parcours entre les 2 conseils municipaux.

La semaine avant le conseil municipal Il est demandé d'ajouter des photos.

-M Christian ARNAUD explique que la première réunion pour l'environnement a eu lieu. 12 personnes étaient présente à la réunion.

Il est prévu d'étudier la zone de tonte et de garder à l'esprit la biodiversité.

Il est rappelé que la commission est composée de 1/3 apchonnois, 1/3 élus et 1/3 shift ers.

Il est important de respecter le tiers tel que défini. Ce n'est pas une délégation, c'est une force de propositions.

-La réfection de la cour de l'école maternelle sera budgétisée en 2027.

-Remerciement à Florine pour le suivi sur Panneau pocket.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance  
Isabelle BONNEL..

Le Maire  
Patricia WOLTERS